

C A B I N E T

.....
PANT

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT POUR LE RECRUTEMENT
D'UN CABINET D'ARCHITECTE OU D'UN BUREAU D'ETUDE
D'ARCHITECTURE POUR LA CONSTRUCTION DE SIX PODS (CENTRE
D'INNOVATION TECHNOLOGIQUE DE RELAIS DU TECH HUB) DANS LES
PREFECTURES DE TONE, DE LA KOZAH, DE TCHAUDJO, DE L'OGOUE, DE
KLOTO ET ZIO**

Crédit : IDA-7677-TG

Crédit : IDA-7678-TG

**AMI N° 001/2026/MESPTN/CAB/PRMP/PANT
TG-PANT- 543849-CS-CQS**

1. Le Gouvernement de la République Togolaise représenté par le Ministère de l'efficacité du service public de la transformation numérique (MESPTN) a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour la mise en œuvre du Projet d'accélération numérique du Togo (PANT) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif au recrutement d'un consultant (cabinet) d'architecte ou d'un bureau d'étude d'architecture pour la construction de six Pods (centre d'innovation technologique de relais du tech hub) dans les Préfectures de Tône, de la Kozah, de Tchaoudjo, de l'Ogou, de Kloto et Zio.
2. Les missions qui lui seront dévolues sont pour chacun des sites sont les suivantes :
 - Les études architecturales et techniques
 - L'assistance pour la passation des contrats de travaux
 - La surveillance et le contrôle des travaux
 - La réception des travaux

(Voir les TDR pour les détails)

Les Termes de Référence (TDRs) pour les prestations peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous.

La durée totale d'exécution de la présente mission est de 33 mois **(Voir les TDR pour les détails relatifs à la décomposition par site)**

3. Le Ministère de l'efficacité du Service Public et de la Transformation Numérique invite les consultants éligibles, à manifester leur intérêt pour exécuter les missions ci-dessus indiquées. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

4. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Au moins 10 ans d'expérience de travail dans les études et le contrôles de travaux de bâtiment ;
- Justifiant de la réalisation d'au moins deux (02) missions de maîtrise d'œuvre complète (études et travaux) sur des sujets similaires avec un partenaire international de développement sur les 5 dernières années ;
- Justifier de la réalisation d'au moins 1 mission de maîtrise d'œuvre complète (études et travaux) sur des sujets similaires à partir de matériaux locaux (briques stabilisées) ;
- Avoir réalisé une étude architecturale pour des travaux similaires dont le montant (des travaux de construction) est d'au moins trois (03) milliards de francs FCFA.

NB : Les missions déclarées doivent être justifiées par des attestations de bonne fin d'exécution ou PV de validation des livrables.

Les candidats devront joindre à leur manifestation d'intérêt les documents administratifs suivants :

Pour les entreprises communautaires :

- 1) Carte d'opérateur économique ou toute autre pièce équivalente en cours de validité ;
- 2) Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- 3) Attestation de non-faillite datant de moins de trois (3) mois ;
- 4) Attestation de régularité fiscal ou quitus fiscal en cours de validité ;
- 5) Attestation de l'inspection du travail et des lois sociales (ITLS) datant de moins de trois (3) mois ;
- 6) Quitus social en cours de validité ;
- 7) Attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation datant de moins de trois (3) mois.

Pour les entreprises étrangères :

- 1) Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- 2) Attestation de non-faillite datant de moins de trois (3) mois ;
- 3) Attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation datant de moins de trois (3) mois.

N.B. : A l'exception du quitus fiscal ou de l'attestation de régularité fiscale, de l'attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation des marchés publics et du quitus social qui doivent être fournis en original, toutes les autres pièces peuvent être des copies légalisées.

5. Les consultants intéressés par la mission sont invités à porter leur attention sur la section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant un Financement de Projets d'Investissement (FPI), de septembre 2023, des Services de Consultants qui décrit les politiques de la Banque mondiale sur les conflits d'intérêt.

Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement et conjointement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

6. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale mentionné plus haut.
7. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et le détail des Termes de Référence (TDRs) à l'adresse ci-après : de lundi à vendredi de 09h 00 à 12h 00 et de 15h 00 à 17h 00 (heures locales)

Ministère de l'efficacité du Service Public et de la Transformation Numérique,
Porte 114, Avenue Abdoulaye Fadiga, Lomé-Togo ; Téléphone : (+228) 22 21 25 28,
E-mail : marches.publics@numerique.gouv.tg avec copie à
marches.publics@pant.gouv.tg

8. Les manifestations d'intérêt, rédigées en français, portant clairement la mention suivante : **« MESPTN/PANT – Recrutement d'un cabinet d'architecte ou d'un bureau d'étude d'architecture pour la construction de six Pods dans les Préfectures de Tône, de la Kozah, de Tchaoudjo, de l'Ogou, de Kloto et Zio »** doivent être déposées, soit en dossier physique (papier) en un (1) original + trois (3) copies, soit envoyées par voie électronique en utilisant les courriels (emails) à l'adresse précisée au point 7 ci-dessus, au plus tard le **30 avril 2026 à 10 heures précises (TU)**. L'ouverture des plis se fera le même jour à **10 heures 30**.

Lomé, le 10/04/2026

La Personne Responsable des Marchés Publics



Messanvi ETIM